

Le Conseil Municipal a été convoqué dans les formes légales  
(Article L. 2121-10 & 11 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
le vingt-sept mars deux mil dix-huit pour se réunir à la Mairie, le trois avril deux mil dix-huit  
en session ordinaire.  
Le MAIRE,

### **SEANCE DU 3 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 19

**PRESENTS** : M. MONVOISIN Joël – M. CAILLIEZ Michel – Mme CROS Yvette – M. KAUFFMANN Michel – M. BACHELET Gérard – Mme CONGRAS Danielle – Mme LECRUBLIER Annick – Mme VASSEUR Pascale – M. GUERINEAU Jean-Michel – M. RAZAT Frédéric – M. CHALEMBERT-AVISSE Michel – M. PERROY Pierre – M. GABORIEAU Romain – M. SUJEVIC Bruno – Mme GREGOIRE Sophie – Mme VIALLE Marie-France.

**POUVOIRS** : Mme JOUANE Françoise à M. MONVOISIN Joël.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme NIVET Marie-Claude.

**ABSENT** : M. HUNAUT Richard.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GABORIEAU Romain est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il assure avec l'assistance de M. DROMART, Directeur général des services.

Avant d'ouvrir officiellement la séance de conseil municipal, M. le Maire souhaite avoir une pensée collective aux victimes de l'attentat du 23 mars dernier.

*« Je ne voudrais pas commencer ce conseil municipal sans avoir une pensée pour les victimes des attentats du 23 mars dernier à CARCASSONNE et à TREBES. D'ailleurs, certains parmi vous ont exprimé le souhait que nous leur rendions hommage ce soir.*

*Je ne chercherai pas à relater à nouveau les faits. Nous avons tous pu les suivre à travers les médias. Je voudrais seulement rappeler qu'un terroriste se revendiquant de la mouvance djihadiste a abattu, au cours d'un périple assassin 4 personnes dont un officier de gendarmerie. Il s'agit de*

- *Jean MAZIERES, viticulteur sexagénaire, tué à CARCASSONNE après avoir été jeté hors du véhicule volé par le terroriste*
- *Christian Medvès, 65 ans, client du SUPER U de TREBES où le drame s'est déroulé*
- *Hervé Sosna, 50 ans, chef boucher de ce même magasin, tués tous les deux au début de la prise d'otages*
- *Arnaud BELTRAME, lieutenant-colonel adjoint au commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude, qui s'était substitué à un otage sans méconnaître les risques encourus. A cette occasion, cet officier qui portait haut les valeurs de la France et de la gendarmerie a fait preuve d'une bravoure exceptionnelle saluée au plus haut niveau de l'Etat et par l'ensemble de la population française. Il est mort pour la Patrie. Il a aujourd'hui valeur d'exemple pour beaucoup.*

*Nous aurons également une pensée pour la quinzaine de blessés par les otages et les forces de l'ordre en souhaitant qu'il se rétablissent au plus vite.*

*Ces attentats doivent nous rappeler que nous devons être vigilants jusque dans nos campagnes que nous pensions encore épargnées par ces actes horribles. Nul n'est à l'abri de ces barbares.*

*Aussi, maintenant, je vais vous demander de vous lever et nous allons respecter une minute de silence à la mémoire de ces 4 personnes décédées victimes de la barbarie djihadiste. »*

Ensuite, M. le Maire fait l'appel des élus et ouvre la séance.

#### **I. Présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Lancé depuis 2016, le PLU présenté ce soir est à l'état de projet. Il est le fruit d'une réflexion permanente et concertée qui a permis d'élaborer le projet de règlement écrit, son zonage associé et de définir dans certaines zones urbaines des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

M. le Maire invite M. BOUCHEREAU du bureau d'études A+B à présenter le projet s'articulant autour de 3 axes majeurs :

1. Respecter l'environnement et d'identité anglaise (son cadre de vie lié à ses espaces agricoles et naturels et à son patrimoine) ;
2. Soutenir la vitalité de l'agglomération par le développement maîtrisé de l'habitat ;
3. Renforcer la vitalité des cœurs de vie et d'activités économiques.

Le diaporama de présentation du projet de PLU est inséré sur le site Internet de la Commune d'Angles.

## **II. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018**

Aucune modification n'étant sollicitée, les élus approuvent à l'unanimité le PV de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2018.

## **III. Compte-rendu des commissions municipales :**

### **1. Conseil Municipal des Enfants du 23 février 2018 :**

Présents : Elise, Florian, Gabriel, Selma, Juline, Eléa, Diego, Noa.

Absents : Holan, Anastazia.

Excusée : Maiwenne, Pascale Vasseur également excusée.

A/ Gérard Bachelet, adjoint au Maire d'Angles en charge des espaces verts, est présent parmi nous pour évoquer le projet de concours de maisons fleuries. Il nous soumet plusieurs propositions :

- l'organiser sur seulement un quartier de la commune (plus réalisable pour le lancement cette année, à voir ensuite avec le recul si cette formule peut évoluer)
- effectuer une reconnaissance des possibles prétendants, avertir les personnes concernées et après accord de celles-ci prendre les photos.
- le jury se réunirait ensuite pour établir un classement des plus jolies maisons.
- enfin remise des prix, qui pourrait se faire par exemple lors du dernier CME en juin.

B/ Le groupe de travail du restaurant scolaire s'est réuni le 12 février dernier; nous faisons donc un petit résumé de ce qui s'y est dit avec Juline et Elise qui y assistaient.

Plusieurs sujets ont été abordés, comme les circuits courts, les produits bio ou encore le gaspillage alimentaire. La semaine de la couleur n'aura pas lieu cette année, car Jacky Delaunay a évoqué des difficultés pour l'organiser sur une semaine, mais les repas à thèmes continueront plus ponctuellement au cours de l'année et selon les saisons.

C/ Concernant le projet d'une journée sportive inter-écoles qui a été évoqué lors du dernier CME, elle ne pourra voir le jour sur une journée scolaire, Michel ayant eu confirmation de Mme Goulot, directrice de l'école du dauphin bleu, que cette possibilité ne serait pas accordée. Toutefois, nous proposons aux jeunes conseillers d'étudier la proposition, et si possible de l'intégrer à la fête du sport qui aura lieu le samedi 16 juin.

D/ Gérard intervient de nouveau pour nous informer qu'un hôtel à insectes, fabriqué par un habitant de la commune, va être installé Place de la Mairie à proximité de l'école maternelle.

Il sera également proposé au CME de participer, avec l'aide des techniciens de la commune, à quelques plantations qui se dérouleront au printemps.

E/ En questions diverses, Michel informe du projet de visite qui pourrait être cette année le Conseil Régional à Nantes ou bien le Conseil Départemental à La Roche sur Yon, mais la date reste à définir ; en revanche, il demande de cocher dans les agendas le mercredi 20 juin après-midi, jour où nous effectuerons notre traditionnelle sortie de fin d'année ;

Mais SURPRISE !!!!, le lieu est tenu secret.

Rappel : prochain CME, vendredi 30 mars 17 H.

Nous avons conclu comme d'habitude par le goûter.

Compte-rendu présenté par M. KAUFFMANN, Vice-Président du CME.

### **2. Commission « Jeunesse et Sports » du 5 mars 2018 :**

Présents : Françoise JOUANE, Frédéric RAZAT, Romain GABORIEAU, Michel KAUFFMANN.

Excusés : Pascale VASSEUR, Marie-France VIALLE, Bruno SUJEVIC, Sophie GREGOIRE.

A/Le principe de l'organisation actuelle sous forme participative à tous les sports est confirmé pour le samedi 16 juin après-midi.

B/Afin de redynamiser la quatrième édition de cette manifestation, la Commission Jeunesse et Sports se charge d'inclure lors de cette après-midi, une démonstration de boxe TAI (proposition faite par Mr Charly DAVIAU via le CCAS).

Un contact a été pris auprès du responsable pour assister à une démonstration lors d'un entraînement et d'envisager les possibilités de la participation de ce club. Françoise JOUANE et Frédéric RAZAT se chargent du contact (Mr TROQUIER junior fait partie de l'élite de ce sport).

C/Les enfants du CME avaient proposé avec les conseillers de l'école Sainte Thérèse l'organisation d'un challenge sportif entre les deux écoles d'Angles un jour de classe, proposition refusée par les enseignants de l'école publique via Madame Katia GOULOT, directrice pendant le temps scolaire.

Lors du dernier CME le refus a été acté et il a été proposé de réfléchir à se joindre à la journée du sport prévue le 16 juin.

La commission ne peut l'envisager compte tenu des contraintes qui seraient occasionnées pour l'organisation supplémentaire à prévoir. L'idée pourrait être retenue à l'avenir avec une implication des enseignants et parents des deux établissements scolaires.

D/L'organisation matérielle prévue est la suivante :

Animation SAMANIME avec un fil rouge.

Passeport avec 4 catégories d'âge (On vient en famille).

Information et publicité avec l'aide du SMAC (panneau lumineux, site internet, confection de Flyers et d'affiches, banderole).

Les membres de la commission passeront expliquer dans les deux écoles pour inciter à participer en famille.

Il y aura une remise de trophées pour le ou les nominées de chaque association sportive.

Les sponsors pour les cadeaux seront sollicités rapidement. La répartition est faite entre les présents.

Les associations sportives seront aussi sollicitées pour les récompenses du fil rouge.

La date du 15 mai, 1 mois avant la fête est retenue pour un point définitif.

Une réunion avec les associations est programmée le 21 mars à 17h30 au SMAC. Il est demandé aux associations de confirmer rapidement leur participation. Un représentant de chacune d'elles est souhaitable.

Compte-rendu présenté par M. KAUFFMANN, Vice-Président de ladite commission.

### **3. Mise à jour des de la composition des commissions municipales :**

Mme VIALLE Marie-France, nouvelle conseillère municipale, intègre les commissions « Affaires scolaires/Jeunesse/Sports », « Vie associative » et « Animations ».

Mme VASSEUR Pascale, conseillère municipale, est nommée déléguée suppléante de l'école privée.

### **IV. Service intercommunal de balayage de la voirie publique : organisation 2018/2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'harmonisation des services communs proposés aux Communes par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral (CCVGL), il y a lieu de statuer sur le choix de prestation du service de balayage de voirie pour les années 2018 et 2019.

Il explique que ces prestations étaient jusqu'à présent gérées de deux manières différentes :

- En régie sur 8 des Communes du secteur Talmondais, avec une balayeuse aspiratrice autoportée acquise en septembre 2014 pour un montant de 134 000 € HT soit 160 800 € TTC (acquisition ayant bénéficié d'une subvention du FEDER de 67 000 € qui arrivera au terme de son amortissement en 2019) ;
- Par voie de marché public avec la société Atlantic Balayage, arrivé à terme le 28 février dernier, pour les Communes du secteur Moutierrois.

Afin d'harmoniser la gestion de ce service commun sur l'ensemble du territoire, la CCVGL avait adressé aux Communes une enquête proposant de retenir le principe d'une gestion en régie (revalorisation de 2.5 % par rapport aux tarifs 2017) avec 2 niveaux de service au choix des Communes :

- Balayage simple : 15.20 € TTC/km ; 530 km balayés en moyenne annuelle pour Angles.
- Balayage + désherbage : 76.00 € TTC/heure.

Une convention, définissant les conditions d'intervention de ce service commun, ainsi que les modalités financières est à passer avec la CCVGL avec un objectif d'engagement de la Commune sur les deux exercices 2018 et 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention portant sur l'organisation du service commun intercommunal de balayage urbain, programme 2018 et 2019 ;
- **RETIENT** le service de balayage simple pour un coût, révisable annuellement, de 15.20 € TTC du kilomètre balayé ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant et notamment ladite convention.

### **V. Vote des comptes administratifs et de gestion 2017**

**Compte administratif 2017 Commune :**

Section de fonctionnement

Art.	Désignation dépenses Fonctionnement	BUDGET 2017	REALISE 2017
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	7 070,00 €	6 251,06 €
60612	ENERGIE - ELECTRICITÉ	80 100,00 €	70 735,10 €
60621	COMBUSTIBLES	21 800,00 €	30 266,52 €
60622	CARBURANTS (divers véhicules, sauf minicar)	7 300,00 €	7 007,53 €
60623	ALIMENTATION	47 000,00 €	45 945,27 €
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	400,00 €	166,13 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 030,00 €	10 378,87 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	33 750,00 €	18 090,63 €
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	6 965,00 €	9 765,57 €
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 480,00 €	1 816,29 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	11 300,00 €	10 032,48 €
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES...	3 100,00 €	2 525,91 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE	12 450,00 €	11 777,57 €
6068	ACHATS AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	14 550,00 €	8 386,00 €
611	CONTRATS PRESTATIONS SERVICES	58 008,00 €	66 050,05 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	16 119,93 €	15 403,26 €
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	104 780,00 €	69 550,15 €
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	71 070,42 €	43 985,61 €
615228	Entretien et réparations autre	- €	4 482,21 €
615231	Entretien et réparations voiries	117 100,00 €	82 055,98 €
615232	ENTRETIEN DES VOIES ET RESEAUX	13 450,00 €	10 323,79 €
61551	ENTRETIEN MATÉRIEL ROULANT	10 000,00 €	7 504,26 €
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	13 300,00 €	7 023,64 €
6156	MAINTENANCE (avec contrats)	34 925,00 €	29 771,26 €
6161	PRIMES D'ASSURANCES	9 860,00 €	10 867,78 €
617	ETUDES ET RECHERCHES	13 725,00 €	4 772,64 €
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	4 500,00 €	3 391,24 €
6184	VERSEMENTS ORGANISMES DE FORMATION	2 700,00 €	652,00 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	6 700,00 €	5 812,63 €
6225	INDEMNITÉS COMPTABLE ET RÉGISSEURS	1 750,00 €	1 520,96 €
6226	HONORAIRES	1 000,00 €	2 244,00 €
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 800,00 €	2 724,00 €
6228	DIVERS	- €	92,38 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	580,00 €	553,78 €
6232	FETES ET CEREMONIES	12 340,00 €	8 387,82 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS	1 100,00 €	1 524,00 €
6237	PUBLICATIONS	25 090,00 €	23 906,40 €
6238	FRAIS DIVERS DE PUBLICITE	37 500,00 €	31 265,03 €
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	1 000,00 €	560,00 €
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 560,00 €	357,73 €
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	8 300,00 €	8 332,45 €
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	13 300,00 €	12 238,07 €
627	SERVICES BANCAIRES	- €	800,00 €
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	1 675,00 €	1 662,59 €
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (église)	400,00 €	366,12 €
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DE LOCAUX	3 580,00 €	3 875,71 €
6288	DIVERS SERVICES EXTERIEURS	1 870,00 €	1 836,48 €

63512	TAXES FONCIERES	5 750,00 €	5 685,00 €
6358	AUTRES DROITS	8 310,00 €	303,00 €
637	AUTRES IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILÉS	9 000,00 €	8 773,62 €
7391171	DEGREV. TAXE FONCIERE JEUNES AGRICULTEURS	810,00 €	- €
739221	REVERSEMENT sur le FNGIR	203 167,00 €	203 167,00 €
73928	AUTRES	8 100,00 €	27,00 €
73928 & 7398	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	- €	8 092,40 €
6332	COTISATIONS AU F.N.A.L.	3 330,00 €	3 301,00 €
6336	COTISATIONS C.N.F.P.T. ET CENTRE DE GESTION 85	12 500,00 €	12 603,98 €
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES (URSSAF)	2 090,00 €	1 981,00 €
6411	PERSONNEL TITULAIRE	575 000,00 €	558 455,93 €
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	151 197,26 €	137 649,16 €
64168	AUTRES	65 000,00 €	58 112,56 €
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	115 000,00 €	120 984,00 €
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	143 000,00 €	146 114,87 €
6454	COTISATIONS ASSEDIC	10 000,00 €	12 312,00 €
6455	COTISATIONS ASSURANCE PERSONNEL	30 800,00 €	30 734,43 €
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	1 700,00 €	1 722,00 €
6474	VERSEMENT AUTRES OEUVRES SOCIALES	7 700,00 €	7 633,28 €
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 310,00 €	1 650,86 €
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES	5 250,00 €	5 249,11 €
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	6 600,00 €	- €
651	REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS	2 200,00 €	1 866,61 €
6531	INDEMNITES AUX ELUS	50 000,00 €	52 348,14 €
6532	FRAIS DE MISSION DES ELUS	320,00 €	- €
6533	COTISATIONS IRCANTEC ELUS	2 100,00 €	2 180,00 €
6534	COT. SEC. SOCIALE PART PATR. ELUS	5 000,00 €	4 990,00 €
6535	FORMATION ELUS	600,00 €	480,00 €
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	200,00 €	- €
6553	SERVICE d'INCENDIE	20 930,00 €	20 927,75 €
65548	CONTRIBUTIONS ORGANISMES DE REGROUPEMENT	170 361,00 €	126 340,10 €
657351	GFP de rattachement	- €	16 103,00 €
657363	SPA	7 951,00 €	7 950,00 €
65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	1 190,00 €	1 186,00 €
6574	SUBV. FONCT. ORGAN. DROIT PRIVE	86 030,00 €	85 528,06 €
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	500,00 €	- €
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	87 969,22 €	84 378,51 €
6688	autres	24 599,61 €	24 599,61 €
6711	INTERETS MORATOIRES	500,00 €	- €
6714	BOURSES ET PRIX	550,00 €	560,65 €
673	TITRES ANNULÉS (sur exercices antérieurs)	600,00 €	- €
675/042	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES	1,00 €	1,00 €
676/042	DIFF. SUR REAL. TRANS. EN INVEST.	- €	- €
6811/042	Amortissement des immob.	69 550,00 €	69 534,73 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	139 249,82 €	- €
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>2 884 394,26 €</b>	<b>2 520 565,31 €</b>

Art.	Désignation recettes de fonctionnement	BUDGET 2017	REALISE 2017
70311	CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE	4 600,00 €	10 710,00 €
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	350,00 €	210,00 €
7062	REDEVANCES SERVICES CULTURELS	20 900,00 €	17 075,50 €
7067	REDEVANCES SERVICES PERI-SCOLAIRES	77 800,00 €	82 052,00 €
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	500,00 €	580,50 €
7083	LOCATIONS DIVERSES	2 200,00 €	2725,9
70841	AUX BUDGETS ANNEXES	23 730,00 €	23726,47
70848	AUTRES ORGANISMES	55 615,00 €	57205,74
70872	REMBOURSEMENT PAR BUDGETS ANNEXES	177 590,00 €	0
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 090,00 €	17449,71
73111	CD TAXES FONCIERES/HABITATION	1 478 678,00 €	1 467 284,00 €
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX	- €	909,00 €
73211	ATTRIBUTION COMPENSATION CCMT	62 753,00 €	64 481,00 €
73223	fonds perequation		45 157,00 €
7325	FONDS PEREQUATION RESSOURCES COM&INTERCOM	- €	- €
7336	DROITS DE PLACE	21 900,00 €	19 190,05 €
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 100,00 €	864,15 €
7362	TAXE DE SEJOUR	88 900,00 €	89 210,29 €
7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	48 000,00 €	102 930,28 €
7388	AUTRES TAXES DIVERSES	- €	- €
7411	D.G.F. - DOTATION FORFAITAIRE	312 241,00 €	312 241,00 €
74121	DOTATION SOLIDARITÉ RURALE	122 935,00 €	122 935,00 €
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	129 014,00 €	129 014,00 €
7461	DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION	- €	6 266,00 €
74718	PARTICIPATIONS DE L'ETAT	1 790,00 €	1 814,23 €
74748	PARTICIPATIONS DES COMMUNES	84 710,00 €	53 872,29 €
74833	ETAT - COMPENSATION EXO. TAXE PROFESSIONNELLE	40,00 €	- €
74834	ETAT - COMPENSATION EXO. TAXES FONCIERES	13 270,00 €	13 329,00 €
74835	ETAT - COMPENSATION EXO. TAXE HABITATION	49 600,00 €	49 597,00 €
752	REVENUS DES IMMEUBLES	24 585,00 €	26 834,57 €
6419	REMBOURSEMENT SUR RÉMUNÉRATIONS	60 000,00 €	61 094,67 €
6459	REMBOURSEMENT S/CHARGES SECURITE SOCIALE	1 300,00 €	2 296,00 €
764	REVENUS VALEURS MOB.PLACEMENT	5,00 €	2,55 €
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS Vente Tondeuse ISEKI, cessions parcelles Détente/Moricq/Sente Allée De Lattre de Tassigny	1,00 €	1,00 €
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/RBRST SINISTRES	3 000,00 €	5 248,94 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	16 197,26 €	17 047,26 €
<b>TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 884 394,26 €</b>	<b>2 803 355,10 €</b>

Section d'investissement

Nature des dépenses d'investissement	Budget 2017	Réalisé 2017
1°) Déficit inv.cumulé reporté (001)	1 048 384,70 €	1 048 384,70 €
2°) Capital des emprunts Art.1641	240 400,00 €	240 333,80 €
3°) Opérations : travaux & études		
a) Documents d'urbanisme Art.202	63 421,50 €	8 777,10 €
b) Frais d'études non suivies de réalisation dans l'exercice Art.	26 750,00 €	- €
c) Opérations sur réseau électrique (SyDEV) Art.204172	116 661,00 €	110 812,62 €
d) Concessions et droits Art.2051	- €	- €
e) Acquisition Terrains nus Art.2111	51 070,00 €	70,00 €
f) Aménagement et Equipements Cimetière/Monuments commémoratifs Art.21316/2188/2151	150 640,00 €	38 672,15 €
g) Tx et mobilier Mairie Art.21311/2183/2184/2188	25 245,00 €	4 195,83 €
h) Tx & mobilier Ecole Publique Art.21312/2184/2188	7 330,00 €	5 332,36 €
i) Tx Eglise Art.21318	2 700,00 €	2 697,72 €
j) Tx Champ de Foire et SMT Art.21318/2152/2183	2 940,00 €	1 440,00 €
k) Espace Convivialité Chenillée Art.21318/2184	304 525,00 €	312 313,40 €
l) Octroi Art.21318/2151	28 015,00 €	22 894,01 €
m) Espace Détente Art.2128/21318/2151/2183/2188	38 586,00 €	32 308,51 €
o) Ateliers municipaux Art.2152/2158/21571/2188)	50 640,00 €	31 729,14 €
p) Police Municipale Art.2188	440,00 €	1 320,55 €
r) La Poste Art.21318	2 550,00 €	2 545,20 €
t) Restaurant scolaire Art.21318/2184/2188	4 915,00 €	3 108,64 €
u) Divers bâtiments/services Art.2128/21318/2188	54 790,00 €	1 571,60 €
v) Associations Art.2184	3 010,00 €	6 876,18 €
w) Opérations de voirie (Art.20422/2151/2188)	940 980,00 €	435 403,38 €
4°) Réintégrations des biens Art.21312/041	- €	- €
5°) Moins-values sur cession & sortie du bien (Op.Ordre de transfert entre sections)	- €	- €
6°) Opérations patrimoniales	- €	- €
7°) Avance forfaitaire Marché Tx Art.238	- €	- €
8°) Dépenses imprévues (020)	10 000,00 €	- €
9°) Autres dépenses Art.2118	800,00 €	279,04 €
10°) Refinancement de dette 166	734 661,57 €	734 661,57 €
<b>TOTAL GENERAL DEP. INV. 2017</b>	<b>3 909 454,77 €</b>	<b>3 045 727,50 €</b>

Nature recettes d'investissement	Budget 2017	Réalisé 2017
1°) Virement sect°fct ex.17 (chap. 021)	139 249,82 €	- €
2°) FCTVA Article 10222 (taux de 16,404%)	107 000,00 €	139 759,17 €
3°) Taxe Aménagement Article 10226	78 000,00 €	84 031,88 €
4°) Excédent fct ex. 2016 Article 1068	414 648,37 €	413 798,37 €
5°) Excédent inv.cumulé article 001	- €	- €
6°) Subventions sur tx engagés (chap. 013)		
a) Département Art.1323	26 280,00 €	49 742,29 €
b) Région Art.1322	30 472,00 €	2 616,00 €
c) DRAC/STAP Art.1322	2 616,00 €	2 616,44 €
d) Etat Art.1341	109 845,00 €	- €
e) Fondation du Patrimoine Art.1328	8 925,00 €	9 308,48 €
f) Dotation parlementaire Art.1321	- €	- €
g) Syntamm Art.1328	- €	- €
h) CCPM Art.1327	86 126,00 €	- €
i) PVR avec lotisseurs Art.1346	50 555,00 €	45 470,82 €
7°) Amortissements des biens	69 550,00 €	69 534,73 €
8°) Réintégrations des biens Art.2031/041	- €	- €
9°) Plus-values sur cession & sortie du bien (Op.Ordre de transfert entre sections)	- €	1,00 €
10°) Opérations patrimoniales	- €	- €
11°) Avance forfaitaire Art.238 (Rec.OB, équivalent dép.inv.art238)	- €	- €
12°) DIVERS	- €	- €
13°) Emprunt Art.1641	2 028 486,76 €	908 750,00 €
14) Refinancement dette	734 661,57 €	734 661,57 €
15) Emprunts en euros 1641/041	23 039,25 €	23 039,25 €
<b>TOTAL GENERAL REC.INV. 2017</b>	<b>3 909 454,77 €</b>	<b>2 483 330,00 €</b>

Mme GREGOIRE demande si la licence IV a été rachetée par quelqu'un.

M. Le Maire répond oui par un commerçant d'Angles et reste dans l'attente d'autres informations.

M. SUJEVIC demande les résultats de l'exercice 2017 du budget principal.

M. le Maire précise les résultats de clôture : un excédent de fonctionnement de 282 789.79 € et un déficit d'investissement de 562 397.50 €.

M. SUJEVIC demande si un nouvel emprunt a été contracté en 2017.

M. Le Maire répond qu'un emprunt de 908 750 € a été contracté.

### Compte administratif 2017 Assainissement :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES				
	INTITULE	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- €	
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	405 152,46 €	- €	Ecriture d'ordre (Cf.art.021 rec.inv.), pas une recette réelle
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES (siphons)	500,00 €	322,56 €	Fourniture de siphons
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 200,00 €	- €	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE	7 400,00 €	7 398,76 €	Charges de personnel 2017 mis à disposition par Commune
6226	HONORAIRES	1 350,00 €	- €	Assistance technique assain.2017 du Département Vendée facturée sur 2018
6227	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	- €	- €	
654	PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES	- €	- €	
66111	CHARGES D'INTERETS	700,00 €	- €	Pas d'intérêts en 2017 car index monétaire négatif
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	154 300,00 €	- €	Crédits pour annulat°PAC non utilisés.
	Remboursement PRE Conches de la Loisière T3 44 lots à 1 500 € soit 66 000 € suite annulation d'une partie du lotissement + Remboursement éventuel de la PRE LP Les Chaigneaux 52 lots à 1 600 € soit 83 200 € perçus en 2008 + Enveloppe Annulation PAC si besoin (2 x 2 550 €)			
811/042	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS	66 256,70 €	66 256,70 €	Ecriture d'ordre budgétaire (Cf.art.28156 et 2812/040 rec.inv.) Amortissement station & réseau
	<b>TOTAL</b>	<b>636 859,16 €</b>	<b>73 978,02 €</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES				
	INTITULE	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- €	Excédent de fct 2016 entièrement capitalisé
704	PARTICIPATIONS RACCORDEMENT	402 900,00 €	78 300,00 €	Recette perçue en fonction des PC & PAC et frais brcht
	Chenillée II 2lots à 1700 € PAC + 850 € brcht par lot	5 100,00 €	4 250,00 €	Manque PAC Lot n°18
	PAC Divers Zone UB (10x2 550 €)	25 500,00 €	46 000,00 €	
	LP Pont Poiré 24 lots dont 16 PAC honorée en 2015 et 2016. Reste 8 lots soit (8*2 550 €)	20 400,00 €	7 650,00 €	3 lots payés
	LP Le Bois 14 lots	35 700,00 €	12 750,00 €	LP Le Bois 5 lots payés
	LP Niehus 8 Mai 1945, 18 lots (18x2 550 €)	45 900,00 €	- €	
	LP Puits Rose 48 lots soit (48x2 550 €)	122 400,00 €	7 650,00 €	3 lots payés
	LP Les Flûteaux en lieu et place du LP Conches Loisière T3, 58 lots soit (58x2 550 €)	147 900,00 €	- €	
	<u>Rappel</u> : Fait générateur de la PAC est la date de raccordement au réseau assainissement public			
70611	SURTAXE ASSAINISSEMENT VERSÉE PAR SAUR	209 648,00 €	187 652,29 €	Solde 2016 + 1er,2nd et 3ème acpte 2017
777/042	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS EQUIPEMENT	24 311,16 €	24 311,16 €	Ecriture d'ordre (Cf.art.1391/040 dép.inv.)
	<b>TOTAL</b>	<b>636 859,16 €</b>	<b>290 263,45 €</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>Excédent de fonctionnement 2017 =</b>			
	<b>(Total rec.fct - Total dép.fct)</b>		<b>216 285,43 €</b>	



## Section d'investissement

DEPENSES				
Art.	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	- €	Pas de déficit inv.en 2016
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	
1391/040	AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT	24 311,16 €	24 311,16 €	Ecriture d'ordre budgétaire (amort.Subv.Equipement), opération neutre cf.art.777/042 rec.fct.
1641	REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	5 000,00 €	4 936,77 €	
167	REMBOURSEMENT AVANCES AGENCE DE L'EAU	- €	- €	
203	FRAIS D'ETUDES	14 800,00 €	- €	Etude Diagnostic facturée sur 2018. Voir si nécessité d'actualiser le zonage assainissement en 2018.
	Diagnostic Station Epuration (9 300 € TTC) + Actualisat°Zonage assain. Dans le cadre du PLU (4 800 € TTC) + enveloppe complémentaire si besoin (700 € TTC)			
2315	RESEAU D'ASSAINISSEMENT (TRAVAUX)	1 822 257,56 €	14 332,22 €	
	Travaux 2017 et provisions d'opérations, Potentiel tx réalisables sur 2017, listing prévisionnel ci-dessous :			
	*Txv assain.Rue du 8 Mai 1945		- €	Tx projetés sur 2018
	*Projet Tx assain.Rue de l'Ouche du Noyer (150ml environ)		11 671,56 €	
	*Enveloppe tx suite à étude devenir station d'épuration		- €	
	*Enveloppe tx d'urgence/divers		2 660,66 €	Création de regards Rues Puits Gaillard et Ciboires, Suppression ancien réseau EU Rue Chemin de Fer
	*Autres opérations : Rue de la Brime et reprise des réseaux cour école publique/Mairie reportées sur 2018		- €	
2315/041	Réintégration études (écriture non budgétaire)	- €	- €	
	Aucun frais d'études à réintégrer sur 2017. Diagnostic station épuration à réintégrer lorsque l'étude sera suivie de travaux.			
2762/041	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT TVA	22 840,00 €	- €	Ecriture d'ordre budgétaire sur récupération de TVA. Crédits à ouvrir en cours d'année si demande du Trésorier
	<b>TOTAL</b>	<b>1 889 208,72 €</b>	<b>43 580,15 €</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES				
Art.	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 120 491,68 €	1 120 491,68 €	Excédent investissement cumulé reporté
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FCT	405 152,46 €	- €	Excédent prévis.2017 fonctionnement (Epargne brute)
10222	FCTVA	- €	- €	
1068	AUTRES RESERVES (Excédent fct capitalisé)	246 977,88 €	246 977,88 €	Excédent fonctionnement Exercice 2016 capitalisé
1311	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	4 650,00 €	- €	Subventions AE 2017
	Diagnostic station épuration	4 650,00 €	- €	Etude restituée le 20.02.18. Versement à solliciter en 2018
1313	SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	- €	- €	Subventions Département 2017
		- €	- €	Pas d'opérations subventionnables en 2017
1341	ETAT DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL	- €	- €	
1641	EMPRUNT	- €	- €	Pas d'emprunt réalisé en 2017
203/041	FRAIS D'ETUDES	- €	- €	Etude Diagnostic facturée sur 2018
	Aucun frais d'études à réintégrer sur 2017. Diagnostic station épuration à réintégrer lorsque l'étude sera suivie de travaux.			
2156/041	RECUPERATION DE TVA	22 840,00 €	- €	Ecriture d'ordre budgétaire sur récupération de TVA. Crédits à ouvrir en cours d'année si demande du Trésorier
				Ecriture d'ordre budgétaire sur récupération de TVA. Crédits à ouvrir en cours d'année si demande du Trésorier
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT TVA	22 840,00 €	- €	Ecriture d'ordre budgétaire sur récupération de TVA. Crédits à ouvrir en cours d'année si demande du Trésorier
2812/040	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS	62,83 €	62,83 €	Ecriture d'ordre budgétaire - amort. Station & réseaux
28156/040	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS	66 193,87 €	66 193,87 €	Ecriture d'ordre budgétaire - amort. Station & réseaux
	<b>TOTAL</b>	<b>1 889 208,72 €</b>	<b>1 433 726,26 €</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Excédent d'investissement 2017 =</b>			<b>1 390 146,11 €</b>	
(Total rec.inv - Total dép.inv)				

**Compte administratif 2017 Transport scolaire**
**Section de fonctionnement**

DEPENSES				
	INTITULE	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	- €	- €	
022	DEPENSES IMPRÉVUES	1 000,00 €	- €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	
6066	CARBURANT	3 200,00 €	2 341,18 €	Carburant 2017, Prix Super U
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	- €	- €	
6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 920,00 €	2 661,55 €	
	Forfait visites techniques annuelles	220,00 €	105,00 €	
	Ethylotest calibrage antidémarrage/limiteur de vitesse - visite annuelle obligatoire	200,00 €	127,08 €	Ethylotest calibrage antidémarrage/limiteur de vitesse - visite annuelle obligatoire
	Prochain contrôle tachy graphe 2018, visite obligatoire tous les 2 ans	- €	- €	Chronotachygraphe visite obligatoire tous les 2 ans
	Frais entretien mécanique (renouvellement pneus si besoin dernier montage en 2014, réparations éventuelles & lavage	2 500,00 €	2 429,47 €	4 pneus arrières, coupe-batterie, vidange, réparation de ceintures, entretien avant CT, cartes lavage
616	PRIME D'ASSURANCE	852,53 €	878,25 €	Mandatement sur quote part estimée de la facture globale d'assurance du parc automobile de la Commune
618	DIVERS	- €	- €	Pas de renouvellement de carte prévu en 2017, Chauffeur CHUSSEAU à prévoir pour 2018
6184	VERSEMENT ORGANISME FORMATION	700,00 €	535,00 €	Formation Continue Obligatoire FCO Voyageurs Agent GOSSUIN
621	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA COLLECTIVITE	14 740,13 €	14 740,13 €	Frais mise à disposition personnel communal
	Rembt rémunération chauffeur 2016	13 663,25 €	13 663,25 €	
	Rembt rémunération accompagnateur 2016	1 076,88 €	1 076,88 €	
624	TRANSPORT COLLECTIF	860,00 €	1 720,00 €	
	Pas besoin de crédits pour transport piscines séances école publique AS 2016-2017 car capacité bus commune suffisante	- €	- €	
	factures Sovetours AS 2016-2017 piscine école privée 10 séances x 86€	860,00 €	1 720,00 €	20 séances au lieu de 10 à 86 €
625	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	900,00 €	875,04 €	Frais déplact/repas chauffeur (lors des contrôles techniques notamment se déroulant sur la journée à la Roche sur Yon et formation FCO sur 5 jours aux Herbiers) + accompagnateur car (départ mission sur La Jonchère).
6573	SUBV.FCT REGION	6 655,00 €	6 642,90 €	Reversement obligatoire à Région des frais d'inscript° au TS AS 2016/2017. Chaque Euro versé à la Région pour les frais d'inscription est financé pour 50% par les ménages et pour 50% par les Communes.
			2 577,30 €	Participations familiales 1er trimestre AS 2016/2017
			1 996,50 €	Participations familiales 2ème trimestre AS 2016/2017
			2 069,10 €	Participations familiales 3ème trimestre AS 2016/2017
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	- €	- €	Fin amortissement au 31/12/2016
	<b>TOTAL</b>	<b>31 827,66 €</b>	<b>30 394,05 €</b>	<b>TOTAL</b>

RECETTES				
	INTITULE	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 201,11 €	5 201,11 €	Excédent fonctionnement 2016 reporté
706	PRESTATIONS DE SERVICE (Frais d'inscription payés par les ménages (60,50 €/élève pour une année scolaire complète ou le cas échéant montant proratisé)	3 327,50 €	2 680,15 €	ECART car perception des produits étalés sur 3 exercices : 2016/2017/2018.
	Base estimation 65 élèves dont 10 gratuits (nombre inscription au 01.01.17) x 60,50 € dont 35 élèves anglais avec 5 gratuits, 15 à St Benoist avec 5 gratuits et 15 à La Jonchère			
708	AUTRES ORGANISMES ( Participation CCAS repas des aînés 2016)	200,00 €	- €	
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	23 099,05 €	22 336,05 €	
	Participation Angles pour équilibre BP TS 2017	7 950,63 €	7 950,00 €	Réf.délib.du 17.10.17
	Solde Subvent <sup>o</sup> Département accompagnement car AS 16/17 + 1er acpte AS 2017/2018	2 800,00 €	1 512,00 €	Aide accompagnateur solde AS 2016/17 Département. 1er acpte AS17/18 versé en 2018
	Subv.Région sur circuits 12/2016 à 11/2017, estim.à 9 300 € base subv.perçue en 2016. Frais gestion 09 à 12/2016 + 01 à 07/2017, estim.à 930 € base recette perçue en 2016	10 230,00 €	10 031,44 €	Subv.Région sur circuits 12/2016 à 11/2017 pour 9 140,44 €, Frais gestion 09 à 12/2016 + 01 à 07/2017 pour 891 €
	Estim.part Piscine St Benoist AS 16/17	130,00 €	419,40 €	Réf.Délib.19.09.17
	Estim.part Piscine La Jonchère AS 16/17	190,00 €	443,79 €	Réf.Délib.19.09.17
	Part.Piscines AS 16/17 Autres Communes	- €	41,85 €	Participations de Moutiers les Mauxfaits et du Givre. Avis défavorables de Longeville, du Bernard et de Curzon.
	Estim.Part.Frais inscript <sup>o</sup> TS 2017/2018 La Jonchère (50% des 121 €/élève, les 50 % restant seront à la charge des familles, paiement lors de leurs inscriptions) + régularisat <sup>o</sup> AS 16/17 si besoin (délibération en sept.2017). Base estimation 15 élèves (inscription au 01.01.17) à 60,50 €.	907,50 €	955,90 €	Réf.délib.du 19.09.17
	Estim.Part.Frais inscript <sup>o</sup> TS 2017/2018 St Benoist (50% des 121 €/élève, les 50 % restant seront à la charge des familles, paiement lors de leurs inscriptions) + régularisation AS 16/17 si besoin (délibération en sept.2017). Base estimation 15 élèves dont 5 gratuits (inscription au 01.01.17) à 60,50 €.	605,00 €	695,75 €	Réf.délib.du 19.09.17
	Part Angles englobée dans Subvention d'équilibre. Estim.à 1 815 € Part.Frais inscript <sup>o</sup> TS 2017/2018 Angles (50% des 121 €/élève, les 50 % restant seront à la charge des familles, paiement lors de leurs inscriptions). Base estimation 35 élèves dont 5 gratuits (inscription au 01.01.17) à 60,50 €.	- €	- €	Part Angles englobée dans Subvention d'équilibre. Au final, au vu des inscriptions pour l'AS 2017/2018 + régularisation AS 2016/2017, participation communale à hauteur de 1 288,65 €. Réf.délib du 19.09.17
	Part.frais rémunérat <sup>o</sup> accompagnateur Car, frais format <sup>o</sup> compris, La Jonchère Année civile 2016, Délibération à prendre lors du vote du budget 2017 sur la base de la délibération du 23.06.15 d'instauration du principe de participation des Communes	142,96 €	142,96 €	Réf.Délib.du 16.05.17
	Part.frais rémunérat <sup>o</sup> accompagnateur Car, frais format <sup>o</sup> compris, St Benoist Année civile 2016, Délibération à prendre lors du vote du budget 2017 sur la base de la délibération du 23.06.15 d'instauration du principe de participation des Communes	142,96 €	142,96 €	Réf.Délib.du 16.05.17
	<b>TOTAL</b>	<b>31 827,66 €</b>	<b>30 217,31 €</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>Déficit de fonctionnement 2017 =</b>			
	<b>(Recettes - Dépenses fonctionnement)</b>		<b>-176,74 €</b>	

## Section d'investissement

DEPENSES				
Art.	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	- €	
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	
2033	FRAIS D'INSERTION	- €	- €	
2182/041	REINTEGRATION FRAIS D'INSERTION	- €	- €	
218	ACQUISIT° MATERIEL TRANSPORT	114 856,48 €	- €	
1391	AMORTISSEMENT SUBVENTION BUS	- €	- €	
	<b>TOTAL</b>	<b>114 856,48 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES				
Art.	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	114 856,48 €	114 856,48 €	Excédent investissement cumulé, Capitalisation pour achat nv bus si besoin
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	
10222	FCTVA	- €	- €	
1068	AUTRES RESERVES	- €	- €	
203/041	REINTEGRATION FRAIS D'INSERTION	- €	- €	
2818/040	AMORTISSEMENT BUS	- €	- €	Fin amortissement bus au 31/12/15
	<b>TOTAL</b>	<b>114 856,48 €</b>	<b>114 856,48 €</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Excédent d'investissement 2017 =</b>			<b>114 856,48 €</b>	
(Recettes - dépenses investissement )				

## Compte administratif 2017 Lotissement communal Chenillée II : clôture du budget

## Section de fonctionnement

DEPENSES				
	INTITULE	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
002	Déficit de fct	- €	- €	
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	
71355 042	REINTEGRATION STOCK INITIAL (opération d'ordre)	14 625,65 €	14 625,65 €	Opérations d'ordre pr constatation stock initial
6015	TERRAINS A AMENAGER Aucun achat de terrain prévu	- €	- €	
6045	ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	350,00 €	290,00 €	Constat de géomètre avant mise en vente du lot 18
605	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	- €	- €	
608 043	FRAIS ACCESSOIRES Transfert de charges (opération d'ordre)	1 000,00 €	- €	
6227	FRAIS D'ACTES, DE CONTENTIEUX	1 000,00 €	- €	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	- €	- €	
6522	REVERSEMENT EXCEDENT vers BP COMMUN	179 729,15 €	- €	Excédent prévisionnel 2017, reversement sur 2018, année de clôture du budget Chenillée II
658	CHARGES GEST° COURANTE	- €	0,50 €	Apurement des centimes de TVA
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	- €	- €	
6615	INTERETS LIGNE TRESORERIE	- €	- €	
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	- €	- €	
6748	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	- €	- €	
023	VIREMENT de la SECTION FCT en section inv.	- €	- €	
	<b>TOTAL</b>	<b>196 704,80 €</b>	<b>14 916,15 €</b>	
RECETTES				
	INTITULE	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	149 028,58 €	149 028,58 €	Excédent cumulé fonctionnement
71355 042	VARIATION DES STOCKS (opération d'ordre)	14 750,22 €	- €	Constatation stock final
7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	31 926,00 €	26 647,50 €	Vente Lot 18 TVA déduite
758	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	- €	- €	
761 043	PRODUITS FINANCIERS	1 000,00 €	- €	
	<b>TOTAL</b>	<b>196 704,80 €</b>	<b>175 676,08 €</b>	
<b>Excédent de Fonctionnement 2017 =</b>			<b>160 759,93 €</b>	
(recettes - dépenses)				

DEPENSES					
Art.	Chap.	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
001		DEFICIT INV.REPORTE	14 625,65 €	14 625,65 €	Déficit cumulé investissement
1641		EMPRUNTS EN UNITE MONETAIRES	- €	- €	
2118		AUTRES TERRAINS	- €	- €	
3555	040	VARIATION DES STOCKS (opération d'ordre)	14 750,22 €	- €	Constatation stock final
<b>TOTAL</b>			<b>29 375,87 €</b>	<b>14 625,65 €</b>	
RECETTES					
Art.	Chap.	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Informations 2017
021		VIREMENT de la SECTION FCT	- €	- €	
001		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	- €	
3555	040	REINTEGRATION STOCK INITIAL	14 625,65 €	14 625,65 €	Opérations d'ordre pr constatation stock initial
1068		AUTRES RESERVES (Excédent fct capitalisé)	- €	- €	
1641		EMPRUNT COURT TERME	14 750,22 €	- €	Emprunt d'équilibre
<b>TOTAL</b>			<b>29 375,87 €</b>	<b>14 625,65 €</b>	
<b>Résultat inv.2017</b>				<b>- €</b>	

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Compte Administratif de la Commune font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 282 789.79 € reporté au budget 2018 en recette d'investissement à l'article 1068.
- Un déficit d'investissement de 562 397.50 € reporté au budget 2018 en dépenses d'investissement (compte 001).

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Compte Administratif du service Assainissement font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 216 285.43 € reporté au budget 2018 en recette d'investissement à l'article 1068.
- Un excédent d'investissement de 1 390 146.11 € reporté au budget 2018 en recette d'investissement (compte 001).

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Compte Administratif du service Transport Scolaire font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 176.74 € reporté au budget 2018 en dépense de fonctionnement (compte 002).
- Un excédent d'investissement de 114 856.48 € reporté au budget 2018 en recette d'investissement (compte 001).

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Compte Administratif du Lotissement Communal « La Chenillée II » font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 160 759.93 €.
- Un résultat nul en section d'investissement.

Après étude, le vote s'ouvre.

Les résultats sont les suivants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix favorables et 2 abstentions (M. SUJEVIC et Mme GREGOIRE),

- **ADOpte** les comptes administratifs 2017 des budgets principal, du service assainissement, transport scolaire et lotissement communal « La Chenillée II ».

### Vote des Comptes de Gestion 2017

En parallèle, les élus sont appelés à voter les Comptes de Gestion du Trésorier retraçant les écritures du comptable pour l'année 2017 des budgets principal, du service assainissement, transport scolaire et lotissement communal « La Chenillée II ».

Le Conseil Municipal, par 14 voix favorables et 2 abstentions (M. SUJEVIC et Mme GREGOIRE),

- **ADOpte** les Comptes de Gestion 2017 des budgets principal, du service assainissement, transport scolaire et lotissement communal « La Chenillée II ».

## VI. Participation communale au budget SIDEJ 2018 et facturation des frais avancés en 2017

### A. Participation communale au budget SIDEJ 2018

Monsieur le Maire souligne que le SIDEJ est financé essentiellement par les participations communales des collectivités qui le composent.

Les modalités de reversement de la participation de chacune des Communes membres du SIDEJ sont établies en fonction du besoin de financement de l'exercice du SIDEJ, soit 140 310 € en 2018, et selon une clé de répartition définie au prorata des élèves résidant sur chacune des 3 Communes inscrits sur les écoles publique et privée d'Angles, comme notifié dans le tableau ci-dessous.

	Effectifs année scolaire 2017/2018			Clef de répartition en %	Participations des Communes au budget SIDEJ 2018, besoin de financement prévisionnel au 09.03.18 = 140 310 €
	Ecole Publique Angles	Ecole privée Angles	TOTAL		
ANGLES	107	66	173	72,39	101 570,41
LA JONCHERE	17	20	37	15,48	21 719,99
ST BENOIST S/MER	16	13	29	12,13	17 019,60
TOTAL	140	99	239	100	140 310,00

Ce financement permet d'assurer le fonctionnement de l'accueil périscolaire, de loisirs et du Club Pré-ado.

Afin de garantir l'équilibre financier de l'exercice 2018 du SIDEJ, une subvention communale d'Angles est demandée à hauteur de **101 570.41 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de cette participation communale au Budget SIDEJ 2018, sous plusieurs acomptes le cas échéant.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer le mandatement et à signer tous documents s'y référant.

### B. Facturation des frais d'exploitation 2017 (hors TAP) avancés par la Commune au budget SIDEJ 2018

Monsieur le Maire souligne à l'assemblée que le budget Commune avance des frais liés au fonctionnement du Syndicat Intercommunal de Développement Enfance Jeunesse des Communes d'Angles, La Jonchère et de Saint Benoist sur Mer (SIDEJ).

Ces frais sont composés :

- de la mise à disposition du personnel municipal 2017 affecté à la restauration, au transport, à l'animation et au suivi administratif,
- des divers consommables.

Il convient de demander le remboursement de ces frais par le SIDEJ.

Il est proposé de facturer l'ensemble des frais 2017 (hors dépenses TAP) mandatés par la Commune au budget SIDEJ 2018, soit 47 938.08 €.

<b>I. Charges personnel communal mise à disposition du SIDEJ</b>	
Cuisinier	6 148,72 €
Personnel de service de repas et d'entretien	11 875,04 €
Chauffeur de bus	1 537,73 €
Personnel d'animation mise à disposition de l'IFAC	18 837,91 €
Indemnité régisseur Directeur Centre de Loisirs	120,00 €
Temps secrétariat administratif	1 450,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>39 969,40 €</b>
<b>II. Charges consommables et services extérieurs</b>	
Eau bâtiment périscolaire	338,35 €
Electricité bâtiment périscolaire	1 963,30 €
1/3 Electricité restaurant scolaire	1 969,58 €
1/3 Eau restaurant scolaire	613,44 €
1/6 Gaz rest.scolaire	198,33 €
Forfait vérif. Extincteurs 2017	50,00 €
Frais kilométriques Transport bus	533,40 €
Photocopies	830,80 €
Affranchissement	694,17 €
Vérification alarme incendie	61,90 €
Nettoyage vitres bâtiments	70,24 €
Fournitures diverses	229,12 €
Réparation serrure porte alu	348,00 €
Repas pic-nic	68,05 €
<b>Sous-Total</b>	<b>7 968,68 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 938,08 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le décompte des charges du budget communal 2017 à facturer au budget SIDEJ 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à titre de remboursement, de facturer au budget SIDEJ 2018 les charges 2017 (hors dépenses TAP) liées à son exploitation d'un montant de 47 938.08 € initialement honorées par le budget Commune.
- **AUTORISE** le Maire à émettre les écritures comptables et à signer tous documents s'y rapportant.

**C. Facturation du Budget Commune au Budget SIDEJ 2018 des dépenses avancées pour l'organisation des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) année scolaire 2016/2017**

Monsieur le Maire souligne à l'assemblée que le budget Commune a avancé des frais liés à l'organisation des TAP, compétence déléguée au Syndicat Intercommunal de Développement Enfance Jeunesse des communes d'Angles, La Jonchère et de Saint Benoist sur Mer (SIDEJ).

Ces frais sont composés :

- de la mise à disposition du personnel municipal d'Angles sur l'année scolaire 2016/2017 affecté au transport, à l'animation, au service technique et au suivi administratif,
- des divers consommables.

Il convient de demander le remboursement de ces frais s'élevant à 20 585.01 € au SIDEJ.

<b>I. Charges personnel communal mise à disposition au SIDEJ</b>	
Chauffeur de bus	862,71 €
Personnel d'animation mise à disposition de l'IFAC	12 849,22 €
Suivi du service technique (base 100h)	2 000,00 €
Temps secrétariat administratif (base 100h)	2 000,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>17 711,93 €</b>
<b>II. Charges consommables et services extérieurs</b>	
Eau école publique et restaurant scolaire	217,75 €
Electricité école publique et restaurant scolaire	551,30 €
Fioul école publique et restaurant scolaire	819,23 €
Forfait consommables autres bâtiments publics (Salle omnisport, Espace Détente...)	800,00 €
Frais kilométriques Transport bus	56,00 €
Photocopies	428,80 €
<b>Sous Total</b>	<b>2 873,08 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 585,01 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le décompte des charges sur l'année scolaire 2016-2017 du budget communal à facturer au budget SIDEJ 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à titre de remboursement, de facturer au budget SIDEJ 2018 les charges avancées par la Commune d'Angles et liées à l'organisation des TAP année scolaire 2016/2017 d'un montant de 20 585.01 €.
- **AUTORISE** le Maire à émettre les écritures comptables et à signer tous documents s'y rapportant.

## **VII. Indemnité de gardiennage église**

La Préfecture de Vendée précise, par circulaire du 20 mars 2018, les modalités de revalorisation des indemnités de gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2018 celui fixé pour 2017, soit 479.86 €.

M. le Maire propose un maintien de l'indemnité de gardiennage soit 366.12 € comme en 2017 et conformément aux prévisions budgétaires 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à la paroisse Notre Dame de Lumière à 366,12 € ;
- **SOULIGNE** que cette indemnité est versée en deux parties, dans une périodicité semestrielle.

## **VIII. Étalement de la participation pour voies et réseaux d'un lotisseur**

M. CAILLIEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé du BTP et de l'Urbanisme, informe l'Assemblée de la réception d'un courrier du lotisseur M. Niehues du 6 février 2018 demandant l'étalement du paiement de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) Rue du 8 Mai 1945 d'un montant de 45 470.82 €.

M. le Maire propose l'étalement suivant :

- 1<sup>er</sup> acompte d'un montant de 22 735.41 € à verser à la collectivité avant le 31 mai 2018 ;
- Solde d'un montant de 22 735.41 € à verser à la collectivité avant le 31 mai 2019.

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n°30/03/17 – 02 portant actualisation de la PVR Rue du 8 Mai 1945 et fixant à 5.43 € le montant de la participation pour voies et réseaux, due par mètre carré de terrain desservi,

Considérant l'arrêté du Maire du 13 avril 2017 relatif à l'autorisation d'aménager n°PA08500416S0001 du lotisseur Niehues sur la Rue du 8 Mai 1945 moyennant une PVR,

Considérant que la zone assujettie à la PVR du lotissement privé Niehues est égale à 8 374 m<sup>2</sup> et que le montant global de participation dû par le lotisseur est de 45 470.82 € (soit 8 374m<sup>2</sup>x5.43 €),

Suite à la demande de facilitation de paiement du 06/02/2018 formulée par le lotisseur Niehues,

A titre exceptionnel,

*M. SUJEVIC demande si d'autres lotisseurs ont antérieurement sollicités la même facilité de paiement.*

*M. le Maire répond qu'il n'en a pas eu connaissance depuis le début de la mandature et précise que le trésorier n'y est pas opposé.*

*M. SUJEVIC demande la date de commencement des travaux d'aménagement de la rue du 8 Mai 1945.*

*M. CAILLIEZ répond que l'opération débutera dès que le lotisseur aura honoré la 1<sup>ère</sup> part de la PVR.*

*Mme GREGOIRE s'interroge dans le cas où le lotisseur « met la clef sous la porte ».*

*M. CAILLIEZ souligne que ce scénario est toutefois peu probable en précisant que ce lotisseur a de nombreux biens à côté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix favorables et 2 abstentions (M. SUJEVIC et Mme GREGOIRE),

- **ACCORDE** au lotisseur Niehues l'étalement du paiement de la PVR dans les délais exprimés ci-dessous :
  - 1<sup>er</sup> acompte d'un montant de 22 735.41 € à verser à la collectivité avant le 31 mai 2018 ;
  - Solde d'un montant de 22 735.41 € à verser à la collectivité avant le 31 mai 2019.
- **APPLIQUE** ces délais au titre n°368, bordereau n°102 émis sur l'exercice 2017 du budget principal ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant et à transmettre cet acte au Trésorier chargé du recouvrement.

## **IX. Contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif à l'occasion des mutations immobilières**

Conformément à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les Communes assurent le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, le transport et l'épuration des eaux usées... »,

Conformément à l'article L.1331-4 du Code de la santé publique : « les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L.1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La Commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement. »,

Il est proposé à l'Assemblée d'assurer les contrôles de la conformité des branchements assainissement lors des transactions immobilières.

*M. BACHELET demande si ce n'était pas déjà une obligation avant ce soir.*



*M. CAILLIEZ répond non, pas juridiquement. Il indique qu'il s'agit de se prémunir des assainissements non conformes. Il y aura obligation de contrôles, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de rendre obligatoire le contrôle de conformité des branchements au réseau public d'assainissement collectif à l'occasion des mutations immobilières ;
- **PRECISE** que ce contrôle sera opéré par le fermier, la SAUR, délégataire du service public d'assainissement collectif de la Commune d'Angles et que la prestation sera facturée au propriétaire qui vend son bien ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant et à notifier la présente délibération à l'ordre des notaires.

#### **X. Recrutement de deux agents de surveillance de la voie publique saisonnier (ASVP) pour un accroissement saisonnier d'activité**

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3 - alinéa 2 - de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

M. le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement de deux agents de surveillance de la voie publique saisonnier afin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique en période estivale.

Il rappelle à l'assemblée que le recrutement de deux agents contractuels permettra la continuité du service entre les patrouilles de nuit et le service journalier.

*M. SUJEVIC demande si les patrouilles de nuit sont assurées toutes les nuits comme le suggère la phrase ci-dessus.*

*M. le Maire répond non et précise que les patrouilles de nuit sont planifiées essentiellement lorsqu'il y a une animation sur la Commune.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** pour accroissement saisonnier d'activité, deux emplois d'agent de surveillance de la voie publique contractuels du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 à temps complet, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **ATTRIBUE** à ces agents une rémunération basée sur l'indice brut 347, majoré 325 ; leur attribue également si besoin les indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite mensuelle de 25 heures, heures des dimanches et jours fériés compris ; le cas échéant, les indemnités d'astreintes et le paiement des congés non pris ;
- **AUTORISE** en conséquence M. le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non-titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

#### **XI. Modification des statuts du SIVU pour l'installation et le fonctionnement d'une Piste d'Education Routière**

M. le Maire explique l'évolution des statuts.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a pris la compétence « Formation et éducation en matière de sécurité et notamment routière pour la jeunesse et l'adolescence ». Cette prise de compétence entraîne la représentation-substitution de cette Communauté de Communes en lieu et place de ses Communes membres au sein du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral vient en substitution des Communes de Bessay, Château Guibert, Corpe, La Bretonnière/La Claye, la Couture, Les Pineaux Saint Ouen, Mareuil sur Lay Dissais, Moutiers sur Lay, Péault, Rosnay, Ste Pexine.

Il est donc nécessaire de procéder à une mise en conformité des statuts du syndicat pour en modifier notamment ses membres, leur représentation au comité syndical, ainsi que l'article relatif à la participation financière de chacun.

Le SIVU est transformé en syndicat mixte fermé et reste régi par le code général des collectivités territoriales. Lui sont applicables, les articles L 5711-1 à L 5711-5 et L 5211-1 à L 5212-34 du CGCT par renvoi de l'article L 5711-1.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral contribuera aux charges financières du syndicat au prorata des populations des Communes citées supra.

Pour des motifs liés aux implications budgétaire et comptable, cette évolution est envisagée en ce début d'année 2018.

*M. SUJEVIC demande si la CCVGL a l'intention d'intégrer ce SIVU.*

*M. le Maire indique non, ce n'est pas prévu pour l'instant.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la représentation-substitution de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral aux Communes de Bessay, Château Guibert, Corpe, La Bretonnière/La Claye, la Couture, Les Pineaux Saint Ouen, Mareuil sur Lay Dissais, Moutiers sur Lay, Péault, Rosnay, Ste Pexine, au sein du syndicat pour l'installation et le fonctionnement d'une Piste d'Education Routière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, entraînant sa transformation en syndicat mixte fermé à la même date ;
- **ACCEPTE** la modification des statuts du syndicat et notamment ses articles 1<sup>ers</sup> à 3 et 5 à 8 que cette substitution entraîne ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce sujet et de notifier la présente délibération à la Préfecture de Vendée et au siège du Syndicat.

## **XII. Questions diverses**

### **1. Prochain Conseil Municipal :**

Mardi 10 avril 2018, 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.  
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.